

Zimbra

so@sogexfo.com

Captages de Maschambaud et de Trèsbos

De : slbemea <slbemea@wanadoo.fr>

mar., 17 nov. 2020 05:57

Objet : Captages de Maschambaud et de Trèsbos

📎 1 pièce jointe

À : SORIN, Thierry (ARS-OC/DTARS-48/SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT) <Thierry.SORIN@ars.sante.fr>**Répondre à :** slbemea <slbemea@wanadoo.fr>

Bonjour,

Suite à votre saisine relative au dossier cité en objet je vous prie de bien vouloir ci-dessous mes éléments de précision en réponse aux points suivants :

- **Précisions demandées concernant les modes d'affouragement autorisés et interdits :**
Sont interdits au sein des PPR proposés, tous les dispositifs fixes et non mobiles d'affouragement du bétail ; l'affouragement en champs par dépôts directs ou par des systèmes mobiles sont autorisés à plus de 50m des PPI.
- **Précisions sur la délimitation des zones de protection renforcée en partie aval des captages :** A la relecture de mon avis sanitaire je vous propose de limiter les zones de protection complémentaire aux zones situées à moins de 50m des PPI du moment où ces zones sont situées latéralement et en amont topographique du point le plus bas des PPI.
- **Précisions relatives aux conditions hydrogéologiques et sanitaires qui nécessitent l'interdiction d'épandage d'effluents liquides (lisiers et purins) sur l'ensemble des surfaces des périmètres de protection rapprochée :** Compte tenu de la vulnérabilité hydrogéologique renseignée des captages étudiés, en l'absence d'argument sanitaire, il n'y a pas lieu d'autoriser ce type de pratique dans les PPR. Si cette prescription doit être contestée, je laisse le soin au BET en charge des études préalables à l'avis de l'hydrogéologue agréé de démontrer l'absence d'incidence de ces pratiques agricoles à l'aide d'éléments hydrogéologiques probants et d'études qui militent dans le sens de l'autorisation de ces amendements. En l'absence d'étude, la prescription doit être maintenue.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.

Laurent SANTAMARIA

Hydrogéologue agréé

Mobile : 06.14.76.39.57

7, Rue du Chardonay, 34800 CLERMONT-L'HERAULT